



## WMO OMM

World Meteorological Organization  
Organisation météorologique mondiale  
Organización Meteorológica Mundial  
Всемирная метеорологическая организация  
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية  
世界气象组织

### Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300  
CH 1211 Genève 2 – Suisse  
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11  
Fax: +41 (0) 22 730 81 81  
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Ref.: 26357/2023-1.10 GS

Notre réf.: 26357/2023/GS/LCC/CNF

Annexe: 1

Le Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) présente ses compliments aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et a l'honneur d'attirer leur attention sur une invitation à la troisième session de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information (INFCOM), qui aura lieu à Genève du 15 au 19 avril 2024.

À cet égard, le Secrétariat de l'OMM prie les missions permanentes de bien vouloir transmettre au Ministère des affaires étrangères de leur pays la lettre ci-jointe du Secrétaire général, M. Petteri Taalas.

Le Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes des Membres de l'OMM auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève les assurances de sa très haute considération.



11 décembre 2023

**WMO OMM**

World Meteorological Organization  
Organisation météorologique mondiale  
Organización Meteorológica Mundial  
Всемирная метеорологическая организация  
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية  
世界气象组织

**Secrétariat**

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300  
CH 1211 Genève 2 – Suisse  
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11  
Fax: +41 (0) 22 730 81 81  
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Ref.: 25591/2023-3.1.GS

Notre réf.: 25591/2023/GS/LCC/CNF

11 décembre 2023

Annexe: 1

Objet: Troisième session de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information (INFCOM) (Genève, Suisse, 15-19 avril 2024)

Suite à donner: 1) Désigner des délégués pour participer à la session et prendre les dispositions nécessaires pour leur obtenir des lettres de créance  
2) Préinscrire les délégués via le système d'inscription en ligne

Madame, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que la troisième session de l'INFCOM aura lieu à Genève, du 15 au 19 avril 2024.

Cette session se déroulera en présentiel, avec la possibilité de participer en ligne. À cet égard, je vous encourage à inclure dans votre délégation des experts de domaines de compétence présentant un intérêt spécifique pour votre pays/territoire et à accorder une attention particulière aux compétences requises dans les domaines/disciplines de la météorologie, de la climatologie, de l'hydrologie, de la composition atmosphérique, de la cryosphère, des océans et de la météorologie de l'espace.

Cette session a pour but de réunir des experts techniques du monde entier, de faciliter leur collaboration en vue de concevoir des normes applicables aux méthodes, aux procédures, aux techniques et aux pratiques, et de veiller à ce que leurs recommandations soient transmises au Congrès et au Conseil exécutif de l'OMM.

En outre, la [règle 20](#) du Règlement général de l'OMM (*Recueil des documents fondamentaux N° 1*) (OMM-N° 15) prévoit que les Membres sont tenus de fournir les pouvoirs de leurs délégations pour les sessions en indiquant clairement le/la délégué(e) principal(e) et son/sa suppléant(e), en précisant que, s'agissant des sessions des commissions techniques, le Secrétaire général peut accepter les pouvoirs des personnes qui font partie de la délégation d'un Membre pour autant que ces pouvoirs soient signés par le représentant permanent du Membre auprès de l'OMM (en concertation avec le conseiller en hydrologie du Membre pour ce qui est des experts en hydrologie). À cet égard, je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir, en temps voulu, les pouvoirs de vos délégués signés par une autorité gouvernementale compétente de votre pays, ou au nom de celle-ci.

Je saisis cette occasion pour inviter votre gouvernement, au cas où il ne l'aurait pas encore fait, à indiquer, en complétant et renvoyant l'[annexe](#) ci-jointe avant le **15 février 2024**, la ou les commissions techniques au sein desquelles votre gouvernement a l'intention d'être représenté, conformément à l'[article 19, alinéa b](#)), de la Convention de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)).

Aux: Ministres des affaires étrangères des Membres de l'Organisation météorologique mondiale

cc: Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies  
et des autres organisations internationales à Genève  
Représentants permanents des Membres de l'OMM  
Conseillers en hydrologie

L'article 19, alinéa b), de la Convention stipule que les Membres de l'Organisation ont le droit de se faire représenter dans les commissions techniques, tandis qu'au titre de la [règle 141, alinéa b\)](#), du Règlement général (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), les Membres indiquent en règle générale au Secrétaire général les commissions au sein desquelles ils prévoient d'être représentés. Ces informations devraient en principe être envoyées dans les 90 jours qui suivent la clôture de la session du Congrès et au plus tard 60 jours avant la session ordinaire de la commission concernée.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que, conformément à l'annexe de la [résolution 43 \(EC-76\)](#) – Révision des dispositions de la politique en matière de voyages concernant les membres du Comité d'audit et de contrôle, intitulée «Politique et règlement régissant le paiement des frais de voyages et des indemnités de subsistance dans le cas de personnes qui ne font pas partie du personnel de l'OMM», des fonds limités sont disponibles pour les délégués principaux de pays appartenant aux catégories des économies à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure membres de la commission, qui peuvent se faire rembourser sur demande leurs frais de déplacement et/ou obtenir le versement d'une indemnité de subsistance pour assister à la session de la commission technique.

Pour des raisons administratives, les délégués principaux qui sont membres de l'INFCOM et peuvent prétendre à une aide financière sont invités à informer le Secrétariat via [registration@wmo.int](mailto:registration@wmo.int), dès que possible et le **18 mars 2024** au plus tard, si une aide financière est requise en en précisant la nature (indemnité de voyage et/ou une indemnité journalière de subsistance). Si l'OMM prend en charge les frais de voyage, les dispositions nécessaires seront prises par le Secrétariat et vous en serez avisé(e) en temps voulu.

L'ordre du jour provisoire annoté de la troisième session de l'INFCOM sera prochainement disponible sur le [site Web dédié](#).

Les procédures relatives aux commissions techniques sont énoncées dans le [Règlement intérieur des commissions techniques](#) (OMM-N° 1240).

Compte tenu du statut officiel dont ils jouissent auprès de l'OMM, les représentants permanents sont invités à procéder à l'inscription en ligne de leur délégation à la session. Le lien vers le [système d'inscription en ligne](#), le nom d'utilisateur et le mot de passe qui leur ont été envoyés par courriel restent valables pour toutes les réunions de l'OMM à venir.

Il est à noter que l'inscription en ligne pourra se faire jusqu'au **1<sup>er</sup> avril 2024**. Pour de plus amples informations sur la préinscription en ligne, n'hésitez pas à prendre contact avec le Secrétariat de l'OMM par courriel à l'adresse suivante: [registration@wmo.int](mailto:registration@wmo.int).

Il est également à noter que la communication des renseignements demandés via le système d'inscription en ligne ne dispense pas les Membres de présenter les pouvoirs habilitant leur délégation à participer à la session, pour autant que ces pouvoirs soient signés par le représentant permanent du Membre (en concertation avec le conseiller en hydrologie du Membre pour ce qui est des experts en hydrologie).

Compte tenu du temps limité imparti aux discussions sur les documents pendant la session, les représentants permanents et les délégués sont invités à soumettre à l'avance leurs commentaires et propositions de modification des documents, par courriel à [plenary@wmo.int](mailto:plenary@wmo.int), de préférence une semaine avant la session.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



Petteri Taalas  
Secrétaire général

**REPRÉSENTATION AU SEIN DES COMMISSIONS TECHNIQUES DE L'OMM**

Ref.: 25591/2023-3.1.GS

**MEMBRE: [Veuillez insérer le nom de votre État/territoire]**

souhaite être représenté au sein de la(des) commission(s) technique(s) suivante(s):

Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information (INFCOM)

Commission des services et applications météorologiques, climatologiques, hydrologiques, maritimes et environnementaux (SERCOM)

.....

.....

**Signature**

(Représentant du Ministère des affaires étrangères/de la Mission permanente du Membre à Genève)

**Date**

Veillez renvoyer le présent formulaire dûment rempli à [cer@wmo.int](mailto:cer@wmo.int) avant le **15 février 2024**.

\_\_\_\_\_